



**Ses avocats se disent déçus et dénoncent une détention « illégale » et « arbitraire ».**

Hier mardi 25 juin 2019, un 19ème renvoi a été prononcé par le juge dans l'affaire qui oppose l'ancien DG de la Crtv, Adamou Vamoulke à l'Etat du Cameroun.

Le natif de Mayo Danay dans la région de l'Extrême-Nord est détenu depuis le 29 Juillet 2016 pour une affaire de détournement d'un montant d'environ 3 milliards de Franc CFA, représentant le déficit du « report de trésorerie » à son arrivée à la tête de la CRTV en janvier 2005.

Ses avocats et plusieurs autres organisations dénoncent une « injustice », il s'agit entre autres du réseau de défense des droits de l'Homme en Afrique centrale (REDHAC), l'Union de la presse francophone (UPF) qui, estiment que cette procédure judiciaire ressemble bien à un « acharnement », à vouloir démontrer sa culpabilité malgré l'absence de faits.